

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

1^{ER} JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 1^{er} juillet, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de madame PARIS Françoise, Maire.

Présents : Françoise PARIS, Sylvain VIEUBLED, Mélanie PUPIN, Charlène GIMENEZ, Denis PUPIN, Jean-Louis LECHEVALIER, Thierry HARDY, Fabienne POULAIN, Joël REIGNER.

Procurations : Vanessa LAPORTE à Charlène GIMENEZ, Amélie DAIREAUX à Denis PUPIN.

Absente excusée : Christine HOULLEGATTE

Absent non excusé : Christian FLEURY

Secrétaire de séance : Mélanie PUPIN

Approbation du compte rendu de la séance du 10 juin 2024 : Approuvé à l'unanimité

Création d'un poste d'Atsem à temps non complet :

M Vieubled Sylvain rend compte des réunions de la commission des affaires scolaires en date du 24 et 25 juin 2024. La réunion du 25 juin s'est déroulée en présence de la directrice de l'école, de Mme Pallix et de Mme Desclos. Mme Letellier était excusée.

Suite aux différentes problématiques rencontrées et suite au départ de Mme Pallix, la commission propose au conseil municipal de recruter une personne qualifiée et extérieure à la commune pour occuper le poste d'ATSEM.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, décide, par 10 voix « pour » et 1 abstention, de :

- Créer un poste d'ATSEM à temps non complet

La personne pourra être recrutée en contrat à durée déterminée.

Don à la commune :

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don de 50 € par chèque de la part d'une administrée qui remercie la commune pour l'entretien du cimetière.

Mme le Maire demande au conseil municipal d'accepter le don et de l'autoriser à encaisser le chèque.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don et autorise Mme le Maire à encaisser le chèque.

Questions diverses :

- Poteaux cassés RD 36 : un devis va être réalisé pour le remplacement
- M Lechevalier signale qu'un fil électrique a poussé dans une haie rue de la Mare.
- Mme Pupin demande où en est le dossier du logement de l'école. Mme le Maire lui répond que des choix ont été faits lors du vote du budget 2024 et que le projet n'a pas été retenu. Il sera ré étudié pour le budget 2025.

Ordre du jour épuisé. Séance levée à 19h55.